

Bonjour madame, Bonjour Monsieur

Suite à votre demande, voici les documents pour vous inscrire au vide-greniers de Martinet le dimanche 27 juillet 2025.

Merci de nous retourner par voie postale:

- le règlement intérieur complété et signé
- la déclaration sur l'honneur complétée et signée
- la copie recto-verso de votre carte nationale d'identité
- le chèque de règlement à l'ordre d'activ'séniors de Martinet

Seuls les dossiers complets seront pris en compte.

L'adresse:

Activ'séniors chez Monsieur BOURGEOIS Laurent

20 rue des moulins - 85150 Martinet.

Merci pour votre intérêt à notre manifestation. Au plaisir de vous accueillir sur notre vide-greniers.

Bien cordialement

L. Bourgeois

PS: Les tables et chaises ne sont pas fournies. Attention il n'y a pas d'ombre sur le plan d'eau des Ouches en cas de forte chaleur prévoyez parasols, chapeaux etc...

nous restons à votre disposition pour de plus amples informations.

il sera possible de garer un véhicule sur l'emplacement.

REGLEMENT INTERIEUR DU VIDE GRENIER

DU DIMANCHE 27 JUILLET 2025 - MARTINET

Article 1 : La manifestation dénommée « Vide grenier » organisée par Activ'seniors de Martinet, se déroulera sur l'espace des Ouches 85150 Martinet, le dimanche 27 juillet 2025, entre 8h00 et 18h00.

Article 2 : Le Vide grenier est ouvert uniquement aux particuliers et **strictement interdit** aux professionnels. Les participants devront retourner à l'adresse indiquée : Activ'seniors de Martinet – 24 rue de l'océan 85150 Martinet. Le dossier d'inscription dûment complété. Une photocopie de la carte d'identité (recto-verso), Le règlement intérieur signé, Le paiement correspondant à la réservation par chèque bancaire libellé à l'ordre d'activ'seniors de Martinet. Il ne sera pas envoyé d'accusé réception de votre inscription. Les originaux des pièces d'identités devront obligatoirement être présentés le jour de la manifestation.

Les inscriptions seront définitives et acceptées une fois le règlement joint pour la totalité du montant.

Article 3 : La réservation minimale est de 3 mètres linéaires. Le coût du mètre linéaire est fixé à 4.00 € (soit 12 euros pour trois mètres). Puis 4 euros par mètres supplémentaires.

Article 4 : Le règlement des réservations se fera uniquement par chèque libellé à l'ordre d'activ'seniors de Martinet. Ce chèque sera retiré le lendemain du vide grenier.

Article 5 : Les réservations sont nominatives et chaque emplacement devra être occupé par un seul exposant. Toute concession de droit d'occupation est strictement interdite et pourra entraîner l'exclusion de l'exposant.

Article 6 : Les enfants des exposants devront en permanence être en présence d'une personne majeure et resteront sous son entière responsabilité.

Article 7 : Les animaux seront tenus en laisse et sous la surveillance permanente de leur propriétaire. Les déjections devront être ramassées par les propriétaires.

Article 8 : L'absence de l'exposant (pour quelque raison que ce soit) ne donnera droit à aucun remboursement du droit de place.

Article 9 : Les emplacements sont attribués par les placiers en fonction des réservations par ordre d'inscription. Les emplacements disponibles seront affectés le jour même, en fonction des disponibilités, par ordre d'arrivée.

Article 10 : L'entrée du vide grenier est **interdite** avant 06h30. L'installation des stands devra se faire de 06h30 à 08h00. Passé ce délai, plus aucun véhicule ne sera autorisé à se déplacer dans l'enceinte du vide-greniers/brocante jusqu'à 18h00. Tout emplacement réservé et non occupé à 09h00 sera considéré comme libre. Les voitures légères pourront stationner sur les emplacements après déchargement.

Aucun départ de véhicules ne sera autorisé avant 17h00 sur le site. Si éventuellement un départ devra se faire de manière anticipée, il existe des possibilités de stationnement en dehors du site du vide-grenier.

Article 11 : Tous les emplacements devront être tenus dans un parfait état de propreté. Il est expressément interdit de jeter à même le sol des papiers, cartons ou quelque objet que ce soit. Les déchets seront à remportés ou déposés dans les bacs destinés à cet effet.

Article 12 : Les participants seront inscrits sur un registre de police rempli par les organisateurs. Ledit registre sera transmis à la Préfecture de Vendée dès la fin de la manifestation.

Article 13 : Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles des services de police ou de gendarmerie, des services fiscaux et de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et pouvoir justifier de son identité.

Article 14 : La vente d'armes de toutes catégories est interdite. La vente d'animaux est interdite. La vente de produits alimentaires et de boissons est interdite, L'Association Activ'seniors se réserve l'exclusivité de la vente de boissons et de la restauration.

Article 15 : Chaque exposant s'engage à respecter les consignes de sécurité qui lui seront données par les organisateurs, les autorités ou les services de secours.

Article 16 : Les organisateurs se réservent le droit d'expulser tout exposant ne respectant pas ce règlement ou gênant le bon déroulement de la manifestation.

Article 17 : Les organisateurs se dégagent de toutes responsabilités en cas de vol, perte ou détérioration sur les stands ((objets exposés, voitures, parapluies, structures...). Les participants reconnaissent être à jour de leur assurance responsabilité civile.

Article 18 : Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure. Ou si au 1^{er} juillet le nombre de personnes inscrites est jugé insuffisant pour réaliser la manifestation.

Article 19 : la date limite d'inscription est fixée au 14 juillet 2025.

En tant que particulier **non professionnel du commerce**, je déclare ne vendre que des objets personnels d'occasion et/ou usagés (article L310-2 du code du commerce) et ne pas participer à plus de deux manifestations de même nature au cours de l'année civile.

ALe/...../2025

Signature (Précédée de la mention « lu et approuvé »)

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél :

Mail :@.....

Nbre d'emplacement (s) de 3 mètres linéaires = x 12 € =.....€

Nombre de mètres supplémentaires = x 4 € soit un total de €

Total global du montant, =.....€

Règlement par chèque uniquement à l'ordre de Activ'seniors de Martinet, accompagné du règlement intérieur signé et la photocopie de la carte d'identité (recto/verso) et de la déclaration sur l'honneur signée.

**Organisateur : Association :Activ'seniors de Martinet Adresse : 24 rue de l'Océan 85150
Martinet**

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS
Personne physique

*Se déroulant le dimanche 28 juillet 2024 à partir de 6h00 à : MARTINET 85150. Sur l'espace des
Ouches 85150 MARTINET*

Je soussigné(e),

M. / Mme Nom :

Prénom

Né(e) le/...../19..... à Département : Ville :

Adresse :
.....
.....

CP Ville

Tél. Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par

N° immatriculation de mon véhicule (présent sur le site) :

.....

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à le

Signature

Joindre la photocopie recto/verso de la carte d'identité au dossier d'inscription.